



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE.

Paris, le 29 juin. — La réunion de l'escadre de l'amiral Hugon sur la rade de Tunis est, aujourd'hui, un fait incontestable. Tous les vaisseaux ne sont pas encore rassemblés. Tous les jours la corvette la *Diligente* sortait du port pour aller au-devant d'eux. Si la flotte turque se présente la première, les batteries des forts la repousseront à coups de canon. C'est le signal de l'indépendance du bey de Tunis et par contre-coup du pacha d'Égypte.

Dans le nombre des personnes qui sont venues féliciter le roi samedi se trouvaient M. Lafitte et M. le maréchal Moncey. Le roi en a été fort touché, et a répondu aux compliments du vieux maréchal : Je serais charmé de voir finir vos querelles avec le ministre de la guerre, sire, a dit le gouverneur des Invalides, je ne puis tolérer les abus. — Eh bien, M. le maréchal, a dit le roi, je me charge de faire disparaître les abus, chargez-vous de faire cesser les discussions.

L'ami d'Alibeu, le nommé Freysse, arrêté à Bordeaux est arrivé à Paris sous l'escorte de la gendarmerie et du commissaire central de police, il a été écroué à la Conciergerie. Le gouvernement attache sans doute une grande importance à cette arrestation; car le président de la cour des pairs, les ministres de l'intérieur et de la justice se sont de suite transportés à la prison pour l'interroger.

Nous avons annoncé qu'Alibeu a été commis chez M. Batiza, marchand de vin. Un journal rappelle que le 12 avril dernier il a comparu en cette qualité devant la 7^{me} chambre de police correctionnelle. Il s'agissait d'une plainte portée contre M. Batiza par un jeune Anglais, M. Aubray.

M. Aubray, débiteur de Batiza, articulait que celui-ci lui avait fait renouveler une lettre de change non payée à échéance, et qu'il l'avait fait incarcérer en vertu du nouveau titre et de l'ancien, qu'il avait restitué en vertu de sa plainte, M. Aubray avait fait assigner Alibeu, commis de Batiza, qu'il prétendait avoir été témoin du renouvellement et de la rétention du titre. Il s'écoula alors l'incident suivant :

M. le président, à Alibeu. — Savez-vous si les lettres de changes ont été renouvelées, Alibeu. — Je ne puis rien dire, ma position ne me le permet pas, M. le président. — Vous avez fait serment de dire la vérité, Alibeu. — Je ne veux rien dire, M. le président. — Vos réticences nuisent au prévenu et à vous-mêmes; M. l'avocat du roi peut requérir contre vous. — Je sais ce que j'ai à faire; je ne dirai rien. M. l'avocat du roi requiert qu'il lui soit donné acte de ses réserves contre le témoin, en ce qui touche Batiza, etc.

Le tribunal en ce qui touche la plainte, etc. En ce qui touche le refus de répondre d'Alibeu, le tribunal assimulant ce refus à un défaut de comparution, l'a condamné à 50 fr. d'amende.

Cet incident dura près d'une demi-heure. On se rappelle que les réponses d'Alibeu étaient empreintes d'une telle brutalité que M. le président fut contraint de lui enjoindre de ménager ses termes, et quelques avocats présents à l'audience l'ayant engagé à rompre un silence qui l'exposait à des réquisitions sévères, il répliqua vivement : Taisez-vous... cela ne vous regarde pas... Déjà peut-être une horrible pensée d'assassinat germe dans ce cerveau en délire, et celui qui deux mois plus tard, devait porter la main sur la personne du roi, devait cependant se faire peu de scrupule de méconnaître les ordres de la justice.

Sur les 77 arrestations qui ont été faites comme nous l'avons annoncé, 15 ont été jugées inutiles; hier à 11 heures du soir les 15 prévenus arrêtés préventivement ont été rendus à la liberté; les mandats qui ont été décernés n'ont pas encore tous reçu leur exécution, il en a été délivré de nouveau; la police en ce moment est à la recherche des prévenus.

C'est ici l'occasion de démentir les assertions de la plupart des journaux qui élèvent les uns à 200 les autres à 300 les arrestations qui ont été faites depuis trois jours. Le chiffre que nous donnons est exact et nous pouvons garantir qu'il y a erreur complète de la part de ceux qui l'élèvent au dessus. Nous devons ajouter à ce nombre les nommés Gauchal et Chappuis, anciens inspecteurs de police qui ont été arrêtés ce matin et mis au secret en vertu d'ordres émanés de M. le procureur du roi.

On lit dans une correspondance: Hier, vers midi, Alibeu se promenait tranquillement dans le préau en fumant sa pipe; ses gardiens le suivaient en l'imitant. Tout-à-coup, dit-on, il s'est retourné et s'est élancé vers les grilles d'une fenêtre; il a été arrêté par ses surveillants au moment où sa tête allait frapper les barreaux contre lesquels il tentait de se briser la tête. Depuis lors il est gardé plus secrètement et ne pourra plus recommencer.

On assure que le corps diplomatique, ayant lord Granville pour organe, ont sollicité le roi de ne plus se livrer à ce besoin de locomotion qui le pousse à aller à l'improviste à Neuilly, St-Cloud, Versailles et Fontainebleau. On voulait

même lui imposer l'obligation de ne plus passer des revues. Mais le roi a répondu qu'il ne se séquestrait pas ainsi, que 21 tentatives d'assassinat avaient été faites contre la vie de Henri IV, et que la 23^e avait réussi, que si sa destinée était de périr ainsi toutes les précautions du monde ne le sauveraient pas.

Un attentat déplorable a été commis sur les plus précieux monuments de sculpture que Dijon possède, attentat inexplicable, et qu'on devait croire impossible de nos jours. Un malfaiteur, introduit dans l'enceinte de l'ancienne Chartrreuse, a brisé, au portail de l'église, le dais gothique sous lequel est agenouillée la statue de Philippe-le-Hardi, et mutilé cette belle figure elle-même. Les mains ont été entièrement rompues, comme l'avaient été, dans les temps révolutionnaires, les mains de la duchesse, dont la statue est placée vis-à-vis celle du duc. On a enlevé ce précieux débris, circonstance qui pourrait faire croire à une mutilation intéressée, à quelque indignes spéculation.

On lit ce qui suit dans le compte rendu de la dernière séance de l'académie de Paris :

M. Sorel propose une nouvelle espèce de soupape de sûreté pour les chaudières à vapeur; au lieu de placer simplement une plaque fusible comme on le fait aujourd'hui sur la paroi de la chaudière, où elle ne se trouve en contact avec la vapeur que par sa face inférieure, M. Sorel procède à peu près de la manière suivante :

Il fait assurer un tube métallique jusqu'au fond de la chaudière; la partie inférieure de ce tube est bouchée par une rondelle fusible sur laquelle appuie l'extrémité d'un levier; à un certain degré calculé de température, la rondelle fond, le levier qu'elle ne soutient plus s'abaisse et ouvre par ce mouvement une soupape qui donne issue à la vapeur.

M. Ezzel Menzel, ayant entendu parler d'une application du galvanisme comme force motrice récemment essayée en Belgique, communique des détails sur un projet semblable dont il s'occupe lui-même depuis longtemps; voici comment l'auteur de cette communication se propose d'employer l'électricité au mouvement d'une machine à vapeur: par le moyen d'un courant voltaïque, il décompose l'eau de la chaudière en ses deux éléments gazeux, hydrogène et oxygène; ces deux gaz sont conduits séparément sous le piston où ils sont enflammés subitement; cette combustion des gaz produit un vide dans lequel s'abaisse le piston, qui se relève bientôt par l'action d'une nouvelle dose de fluide, et ainsi de suite.

On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Madrid, en date du 23 juin.

Le royaume de Valence continue à beaucoup souffrir des excès auxquels se livre la bande Cabrera, devenue formidable. Il paraît même qu'elle est entrée dans le Bas-Aragon, où il faut espérer que les troupes de la reine, qui sont assez nombreuses, réussiront à l'arrêter.

Il paraît certain que M. Aguirre Solarte a définitivement refusé le ministère des finances, et ne sera pas remplacé avant l'ouverture de la prochaine session des cortès.

BELGIQUE.

Bruxelles, 29 juin. (Trois heures). — Nous avons un peu de mieux à la bourse. Sur le cours stagnant de Paris, il y avait d'abord des vendeurs en Ardois à 42 5/8, acheteurs à 42 1/2, ces prix ont remonté à 42 7/8 ceurs, avant, pendant et après la cote. Londres n'est pas connu.

Anvers, deux heures. — Ardois 42 1/2 5/8 3/4 7/8 cours.

Amsterdam, 30 juin. Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/8 7/16, 5 p. c. 402 102 1/8, billets de chance 24 3/4 13 1/6 15 1/6, syndicat 98 98 1/8, société de commerce 177 178 1/2 177 1/2; Ardois pièces de 85 liv. 42 5/16 5/8 7/16, grosses pièces 41 7/8 42; différée 15 1/16, passive 12 15 1/16 13; brésiliens 87 7/8.

Paris, 30 juin. — Cinq p. c. 108 3/4 (hausse 5 centimes), 3 p. 80 20 (hausse 20 c.), dette active (Ardois) 44 3/8 (sans variation), différée 44 5/8 passive 12 3/4; Banque de Belgique 419 1/4.

L'affaire Van Nes se continue devant la cour d'assises d'Anvers; dans l'audience du 30 juin, on a entendu M. Janssens, père de la victime. Voici en quels termes un journal d'Anvers rend compte de la déposition de ce témoin :

L'apparition de M. Janssens, père, excite dans l'auditoire un mouvement plein d'intérêt. Il paraît lui-même vivement ému et s'assied sur un fauteuil, le dos tourné contre l'accusé.

M. le président l'invite à raconter ce qu'il sait sur l'affaire soumise à la cour.

Le témoin violemment ému ne peut retenir ses sanglots; sa douleur s'exprime, par des larmes. Avant de faire sa déclaration, dit-il, je dois vous faire observer que je n'avais qu'un fils, que ce fils a été lâchement assassiné lorsqu'il ne pouvait pas s'y attendre. Il sanglote de nouveau et ne peut continuer.

Le président : M. Janssens, calmez l'émotion que vous éprouvez, émotion bien naturelle dans une affaire aussi mal-

heureuse. Tâchez de nous expliquer ce que vous connaissez de l'affaire.

M. Janssens raconte alors les liaisons d'amitié qui avaient existé entre son fils et Van Nes. Il parle du projet de mariage de sa fille dont Van Nes aurait exprimé le désir à son fils. Sur quoi, Janssens fils aurait répondu qu'il le voulait bien pour ami et non pour beau-frère.

M. Janssens s'interrompt tout-à-coup et se levant comme s'il était sous l'impression d'un mouvement irrésistible, il se retourne pour chercher des yeux l'accusé qu'il n'avait point encore aperçu. Puis, d'une voix déchirante, il s'écrie : Le monstre, le tigre qui a assassiné mon fils, le voilà!

L'accusé paraît atterré; son attitude annonce une émotion profonde. Il se voile de son mouchoir et paraît verser des larmes.

Ces paroles d'un père malheureux excitent dans l'auditoire une impression électrique. Par un mouvement subit et spontané, tout le monde parut ressentir cette grande douleur paternelle. Les juges, les avocats et le public furent émus jusqu'aux larmes.

Le président engagea M. Janssens à se calmer et le témoin continua sa déposition sur les circonstances de la liaison qui avait existé entre son fils et l'accusé.

Le président demande à l'accusé Van Nes s'il a des observations à faire sur cette déposition. Van Nes balbutie quelques mots qu'on ne peut guère entendre. Alors le témoin Janssens sur qui la voix de l'accusé paraît faire une douloureuse impression se retourne et l'aperçoit. Il ne peut maîtriser un mouvement d'horreur; il recule son fauteuil et paraît prêt à faiblir. Un huissier lui présente un verre d'eau qu'il n'accepte pas; son émotion se manifeste par des signes extérieurs et sa figure exprime le plus douloureux abattement.

M. l'avocat Claes demande à M. Janssens si la conviction qu'il vient de manifester repose sur des faits positifs; ou s'il n'avait fait qu'exprimer son opinion personnelle. M. Janssens répond qu'il n'a dit que ce qu'il sait et qu'il n'a fait que manifester son opinion et ses impressions personnelles.

Le président l'invite à se retirer, et M. Janssens se place vis-à-vis des jurés sur une chaise.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le *Messageur de Gand* :

Nous l'avons déjà dit; Louis-Philippe voudrait étouffer sa mère, la révolution qui l'a porté sur le pinacle politique, il est naturel qu'elle se défende contre ses entreprises et comme elle ne peut se servir que des armes qu'elle connaît, il est également tout simple qu'elle emploie le crime et l'assassinat.

LIÈGE, LE 2 JUILLET.

CONSEIL DE REGENCE.

NOUVELLES BRES DANS LE QUARTIER DE L'EST. — COURSES DE CHEVAUX. — FÊTES. — CONCERT. — PASTEUR PROTESTANT. — TRAVAUX PUBLICS. — HOSPICES CIVILS. — INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.

Séance du 1^{er} juillet. — Immédiatement après la lecture du procès verbal, M. Jamme annonce que les objets suivants seront traités à huis-clos :

1^o Communication d'une lettre des entrepreneurs du ballayage sur leur service; 2^o Nomination à quelques emplois dans les taxes communales par suite de la retraite du sieur de Mangeer, mis à la pension; 3^o Proposition de M. Destrievaux concernant la rue St-Remi.

M. le président donne communication au conseil de l'adresse par laquelle on supplie le roi de hâter la résolution du ministre relativement aux plans pour le bâtiment du Conservatoire royal de Musique, l'approbation de la nomination du directeur de la nouvelle académie de peinture, etc., et enfin de faire soumettre à un nouvel examen la demande d'un subsidie refusé à la Société d'encouragement des Beaux Arts pour l'achat de tableaux destinés au musée de la ville.

M. Hubart interpelle le collège des bourgmestres et échevins sur les plans des nouvelles rues à ouvrir dans le quartier de l'Est. Il résulte de la réponse qui lui est faite que les ingénieurs auxquels on les a soumis viennent de charger M. Rémont, architecte, de dresser le devis estimatif des dépenses occasionnées par chacun d'eux. On hâtera ce travail nécessaire pour déterminer un choix.

M. Closset demande que le fonds de 40,000 voté pour les courses de chevaux serve non-seulement à ce qui s'y rattache d'une manière directe, mais encore à ce qui concerne un grand concert que la ville donnerait par les soins de la commission des courses. La dépense et la recette de ces divers plaisirs seraient par suite cumulées. On autorise le collège à disposer sur l'allocation des courses de la somme qu'il jugera utile à l'organisation d'une fête musicale. M. Jamme a annoncé que la direction de l'orchestre et de tout ce qui concerne le chant étant confiée à M. Ferdinand, l'intelligence musicale de cet artiste répondait au succès.

Nous croyons savoir aussi que M. Daussoigne, au talent duquel chacun se plaît à rendre hommage, vaudra bien aider de ses conseils M. Charles Dubois fils, chargé par la commission de donner à cette soirée tout l'éclat dont elle est susceptible.

Sur le rapport de M. Séronx.

Un crédit de 67 francs 10 cent., est voté sur les dépenses imputées du budget de la ville, à M. Rémont, architecte, pour frais de

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 1^{er} JUILLET.

Naissances : 4 garçons, 3 filles. Mariages, 8 savoir entre : Léonard Joseph Lejeune, menuisier, à Thieux, et Marie Françoise Jeanne Denoel, marchande, faubourg d'Amercoeur. — Mathieu Joseph Dejoie, maçon, à Momalle, et Marie Josephine Verdin, cuisinière, à Liège. — Jean Joseph Bannex, journalier, en Nassarue, et Marie Elisabeth Bekers, journalière, rue Pierreuse. — François Pilet, employé sur Avroir, et Françoise Fanny Clépers, rue St-Adalbert. — Franck Goffard, boucher, en Nassarue, et Marie Barbe Ledent, sans profession, en Pêcheur. — Olivier Joseph Deloyard, armurier, sur la Fontaine, et Marie Josephine Postula, sans profession, même rue. — Servais Joseph Debraz, forgeron, au Thier à Liège, et Catherine Josephine Charlier, journalière, même rue. — Dominique Henri Louis Deliége, sans profession, à Dour, et Marie Françoise Antoinette Kassenfosse, négociante, rue Puits-en-Sock, veuve de Jules Boulay. Décès : 2 filles, 2 hommes, savoir : Lambert Deprez, âgé de 65 ans, journalière, à Herstal, veuf de Marie Marck. — Nicolas Joseph Adam, âgé de 40 ans, boulanger, rue Florimont, époux d'Anne Marie Spineux.

TAXE DU PAIN, du 2 juillet. Pain de seigle, 25 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 34 c. Pain de ménage, 44 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A L'OCCASION DE LA FÊTE DE ST. SEVERIN,

BAL, Dimanche et Lundi, 3 et 4 juillet, chez RASKIN-BIA, ad café des Remparts, rue derrière le mur des Anglais. 712

FETE DE HERSTAL.

BAL, dimanche et lundi, 3 et 4 juillet, à la grande Salle du Moulin, chez BORGUET. 711

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)



Dimanche 3 juillet, HARMONIE à 5 heures. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de 5 h 1/2 à 6 h 1/2 pour procéder au ballottage de sept candidats. Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 689

A VENDRE un CHIEN, et une CHIENNE d'ARRÊT au n° 144, fond St. Servais. 717

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE AU PRIX DE FACTURE

PIANOS à 3 et 2 cordes de Hoebrechts, pied du Pont d'Ille, n° 763. Au même n° on cherche à ACHETER un MORTIER en fer de fonte du poids de 130 à 150 livres. 708

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le propriétaire de l'ancien Hôtel du Lièvre à Visé, a l'honneur d'annoncer à Mrs. les voyageurs, qu'il vient de transférer son établissement, à l'entrée de la porte de Couvré, dans une maison très vaste et restaurée à neuf. Il ose se flatter que les personnes qui voudront bien descendre chez lui, seront satisfaites du zèle et de l'empressement qu'il mettra constamment à les servir. A cet hôtel sont annexées des écuries et des remises très vastes et dans le meilleur état. 776

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES JEAN SAMUEL, Traducteur et interprète juré près la cour d'appel et les autres tribunaux de Liège, pour les langues allemande, anglaise, italienne, flamande et hollandaise. Demeure actuellement rue Vert-Bois, n° 348. Il continue à donner, suivant la méthode Robertson perfectionnée, les cours des langues allemande, anglaise et italienne, de tenue de livres et d'arithmétique commerciale, chez lui et en ville, et se charge d'apurer tout compte contentieux, ainsi que de régler, en partie double, d'une manière claire, facile et simple, toute comptabilité commerciale, suivie en partie simple ou autrement. 886

MERCREDI, 6 juillet 1836, à deux heures après midi, l'héritier bénéficiaire de la dame Marie Rose OTHENIN, veuve Jannière, fera vendre à la hausse publique, en la cour de la maison, cotée n° 303, rue devant les Carmes à Liège, les meubles et effets, dépendant de cette succession, consistant en tables, chaises, armoires, literies, livres, etc. Argent COMPTANT. 718

A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance, l'ancien HOTEL du LIEVRE à Visé. Ce local, propre par sa situation à l'établissement d'un commerce, se compose de quatre pièces par terre, même nombre au premier, mansarde, bois et solides greniers, cour, écurie, remise et jardin adjacent. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé. 678

BEAU QUARTIER

A LOUER PRÉSENTEMENT RUE ROYALE, NUMÉRO 925 AU 1^{er}. S'adresser Place du Marché, n° 9. 706

A VENDRE OU A LOUER

Pour en jouir dès-à-présent, une belle MAISON, avec grande cour, remise, écurie et magasin, située sur la Batte, n. 1110. 680

A VENDRE

Une FORTE CHARRETTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amercoeur, n° 59 bis. 715

A VENDRE

UNE PORTE COCHÈRE.

Avec son encadrement en pierre de taille, et une grille en fer, d'environ 2 mètres et demi de longueur, quai de la Sauvenière, n° 9.

VENTE

MAISON DE COMMERCE

Mercredi 13 juillet 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une MAISON commode et en bon état, située audit Liège, rue sur la Fontaine, portant le n° 108 bis. S'adresser pour connaître les conditions de la vente, audit Me. BIAR. 698

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI sept juillet 1836, à une heure de relevée, au rivaige de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une grande quantité de bois, savoir: gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de fosses, Jantes, Rais, Planches de bois-blanc, etc. ARGENT COMPTANT. 706.

VENTE DE FOINS ET REGAINS.

Le jeudi sept juillet, à dix heures, dans la prairie nommée Martin-Pré à Saueid, commune d'Embourg, il sera VENDU, en quatre portions, les foins et regains croissant sur 404 perches dans ledit Martin-Pré. A crédit et à la recette de M^e HOUBAER, notaire à Seraing. 713

BANQUE LIEGEOISE.

L'administration informe les porteurs d'obligations de la Banque, à terme, que le paiement des intérêts se fera à compter du 10 juillet prochain, au bureau de M. le trésorier rue Souverain-Pont, n° 312, contre la remise de coupons qui seront délivrés à partir du 10 juillet, au bureau de la direction, place St-Denis, n° 637. 710

M^e DUSART, notaire à Liège, est chargé de VENDRE UNE FERME

située sur Avroir à Liège, au pied de Coïnte, avec une petite MAISON contigue et six bonniers un quart de jardins et prairies, en un seul gazon. Ces immeubles qui jouissent d'une des plus belles vues des environs de Liège, sont libres de charges. Ils sont d'un revenu de 1151, 73, en sus des contributions, et une partie convient infiniment pour bâtir des maisons de campagne. 668

ADJUDICATION D'UNE MAISON, SITUÉE AU CENTRE DU QUARTIER DU SUD, DANS LA VILLE DE LIEGE.

Cette propriété, composée d'une bonne MAISON, bâtie en pierre de taille, avec cour, jardin et plusieurs quartiers est située dans la rue des Sœurs de Hasque, n° 162; elle communique par une porte cochère à la rue de la Syrène, derrière le Chœur de St-Paul, et aboutit ainsi à la nouvelle rue de la Cathédrale. L'adjudication en deux lots, pris en masse de cet immeuble, aura lieu en l'étude du notaire DE BEEVE, préparatoirement le 5 juillet 1836, à 3 heures de relevée, et définitivement le 19 du même mois à la même heure. S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de cette vente, ainsi que pour prendre inspection des titres de propriété, chez ledit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège. 682

MAISON DE COMMISSION

A. DISCRY, RUE FERONSTRÉE, N° 742.

EN VENTE:

Fer en barre à canon et autres, fonte au bois et au cok n° 1. Vins de Bordeaux, champagne mousseux par panier, de 12, 25 et 50 bouteilles, laines, ardoises de France et de Belgique, bouteilles (flacon et bordelais) pipes vides à l'eau-de-vie; plâtre brute et Montmartre; liège bouchons 1^{re} qualité par balle de 15 et 30 mille, le tout à des prix très modérés. 676

EAUX MINÉRALES

ET LIMONADES GAZEUSES ARTIFICIELLES.

RUE NEUVE DERRIÈRE LE PALAIS N° 442, A LIÈGE.

Une fabrique d'eaux minérales artificielles à l'instar de celles qui existent en France et en Angleterre, vient d'être établie à Liège, par les soins de M. Delheid. Ces eaux auxquelles la médecine est redevable de tant de cures admirables sont devenues d'une nécessité indispensable dans le traitement d'un grand nombre de maladies; en fondant en cette ville un établissement de ce genre on a satisfait à un besoin réel. Toutes les préparations sont faites avec le plus grand soin et d'après les analyses chimiques les plus minutieuses.

ON TROUVERA EN TOUT TEMPS:

Table listing various mineral waters and sodas with prices. Includes Eau Gazeuse, Eau de Seltz, Eau de Sodulitz, etc.

VENTE

BIENS PATRIMONIAUX

POUR FAIRE CESSER L'INDIVISION ENTRE MAJEURS. Mardi 26 juillet 1836, à 9 heures du matin, le notaire DELEXHY exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Severin, n. 573, à Liège, les PIÈCES de TERRE labourable et prairie dont la désignation suit:

- List of 17 land parcels for sale, including details on location, size, and ownership. Items range from 1. Une pièce de terre contenant 3 verges grandes to 17. Une pièce de 3 bonniers trois verges grandes 5 petites.

Vente D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ ANCIENNE SEIGNEURIE D'ORIGINE PATRIMONIALE

Lundi 25 juillet 1836, à dix heures du matin, il sera VENDU publiquement par le ministère, à la recette et en l'étude de M. PETITHAN, notaire d'arrondissement à Marche, une BELLE PROPRIÉTÉ située à Jupille, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, composée d'une jolie maison de maître, habitation pour le fermier, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vergers très-bien arborés, prés, terres labourables, pâtures, bois taillis, futaye sur taillis, plantations nouvelles, le tout de première qualité, contenant environ 86 bonniers métriques.

Cette propriété, par sa situation au bord de la rivière navigable de l'Ourte, offre tous les avantages. S'adresser, pour voir la propriété, à M. le baron DE HEUSCH, rentier à Jupille, propriétaire, et pour avoir connaissance du plan et des conditions de la vente, audit notaire PETITHAN.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 654

POUR SORTIR DE L'INDIVISION A VENDRE

LE BEAU DOMAINE D'ORSINFAING,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

Cette belle propriété de ce nom, dépendant de la commune de Villers sur Semois, canton d'Etalle, district de Virton, province de Luxembourg, consiste en maisons d'habitation, grange, écuries, étables, bergerie, remises, le tout construit solidement et couvert en ardoises; cour, jardins de ferme et autre, bosquet, vergers, étang, prairies et terres labourables, le tout d'une contenance de cinquante bonniers métriques.

Ayant au nord les bois et grandes forêts de Rulle et de Chiny.

Au midi les rivières de la Rulle et de la Semois, Affirmé à Louis Bernier, au rendement de 1050 francs, plus des charges et des réserves.

Les amateurs pourront prendre connaissance de la vente au domaine susdit chez la dame veuve Hingue née Gilson; chez M. Hingue à Rossignol, et à Tintigny chez le notaire Alexandre. 661

Vente D'UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON

SISE A LIÈGE, RUE DE LA RÉGENCE.

Cette propriété comprend trois corps de bâtiments, dont deux rues de la Régence, avec un terrain propre à bâtir, et une glorieuse dominant sur la ville, et l'autre, rue Plâtes-Pierres, elle donne sur la rue sur Mense à l'eau, dont ils ne sont en partie séparés, que par un bâtiment qui sera démolie.

Elle présente de grands avantages pour l'établissement de tout commerce que l'on voudrait y établir, par sa proximité du nouveau quai de hallage et de l'embranchement à exécuter pour se rendre à la station du chemin de fer.

Cette VENTE aura lieu aux enchères publiques le jeudi 7 juillet prochain à 10 heures, devant M. CHOKIER, juge-de-peace en son bureau, rue Mont-St-Martin, par le ministère du notaire PAQUE, en l'étude duquel on peut voir les conditions ainsi qu'audit bureau. 650

L'administration générale de LÉOPOLD DEUTZ et Cie. à Mayence sur Rhin.

GRANDE VENTE PAR ACTIONS

SIX PROPRIÉTÉS.

Deux Millions 307,202 1/2 Flor. valeur de Vienne.

TIRAGE IRREVOCABLE ET GARANTIE LE 3 SEPTEMBRE 1836, A VIENNE.

1° et 2° Les deux grands Palais à Vienne; 3° la Terre et le Château de Menthof; 4° la Côte de Faal; 5° la Terre de Roshach et la Dîme de 50 Biens-Fonds; 6° les Vignobles de Dorn; en outre vingt-quatre mille neuf cents et treize gains en numéraires de 20,000, 10,000, 8,000, 5,000 florins, etc., etc.

Prix d'une action fr. 20. — Six actions fr. 100. — Sept actions fr. 120.

Les actions gratis gagneront forcément, en concourant à un tirage privilégié de primes considérables, dont la principale est d'une valeur de 422,150 florins; par suite de ces avantages extraordinaires, leurs nombres commencent à s'amoindrir fortement et on est prié de s'adresser directement à l'administration générale de

LÉOPOLD DEUTZ et Cie., Banquiers à MAYENCE sur R. Rhin.

Prospectus détaillés franchises de port.

CONDITIONS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Envois des listes de toutes les actions sorties franchises de port. — 2) Paiement des prix en numéraires par effets sur Liège payables à vue. 556

IMMEUBLES A VENDRE.

Mardi 19 juillet 1836, à 3 heures de relevée, au domicile du sieur Kinet, cabaretier à Borlez, il sera procédé en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Huy, en date du 7 juin 1836, et conformément à la loi du 12 juin 1816, par devant M. le juge de paix du canton de Bodegnée par le ministère de M. WERPIN, notaire à Huy, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques des pièces de terre ci-après désignées, appartenantes à Sulpice et Charlotte Grimont, interdits.

- 1° Une pièce de terre labourable, contenant 57 perches 58 aunes, nommée les 15 verges à la Hayelette, territoire d'Aineffe.
2. Une de 17 perches 75 aunes, dite les 5 verges au trou du Fied, commune de Chapon-Seraing.
3. Une autre de 64 perches 7 aunes, en lieu dit Barbe d'Or, commune de Vana.
4. Une autre de 61 perches 22 aunes, même commune, tenant à M. Farcy et autres.
5. Une de 57 perches 20 aunes dans la campagne de la Tarle, commune de Seraing le château.
6. Une de 41 perches 29 aunes, nommée les 8 verges à la Saule, territoire d'Ainesse.
7. Une de 28 perches 8 palmes, située territoire de Vaux, tenant à M. Krans.
8. Une de 47 perches 51 aunes, sise au dit Vaux, tenant à Krans, Ferrière et Durbuy.
9. Une autre de 29 perches 6 aunes, même territoire, tenant à Thys et autres.
10. Une de 25 perches 95 aunes, sise commune de Vaux et Borset, tenant à Farcy, Maquoi et autres.

Lesdits immeubles seront vendus libres de charges, pour en jouir après la récolte, aux conditions reprises au cahier de charges, dont on peut prendre communication près de M. le juge de paix et du notaire susdits, également en l'étude de M. JAMOULLE, notaire à Fraime, dépositaire des titres de propriété. 716

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DU HAINAUT,

Appelée à pourvoir à la nomination de deux conducteurs ou aides temporaires des ponts et chaussées pour le service de la province, donne avis aux personnes qui auraient l'intention de remplir l'une ou l'autre de ces deux places, qu'elles doivent faire remettre au gouvernement provincial, à Mons, avant le 10 juillet prochain, leurs demandes accompagnées d'un certificat de bonne conduite délivré par l'autorité du lieu de leur domicile.

Aucun candidat ne sera admissible n'a subi l'examen prescrit pour les aspirans au grade de conducteur de 3me. classe des ponts et chaussées et s'il n'a été déclaré admissible à ce grade.

Un traitement de 1200 francs est attaché à chacun de ces deux emplois.

Mons, le 23 juin 1836.

Pour le président,

Le député des états délégué, le Cte. B. Distier.

PROVINCE DU HAINAUT. — DÉPÔT DE MENDICITÉ.

Entreprise pour le forage d'un puits artésien.

Le conseil d'inspection d'administration du dépôt de mendicité du Hainaut, autorisé à traiter, sous l'approbation de l'autorité supérieure, pour l'entreprise du forage d'un puits artésien dans le local de l'établissement, donne avis que les propositions des personnes qui désirent se charger de cette entreprise, seront reçues au dépôt, rue Neuve, n° 5, jusqu'au 25 juillet prochain.

Les propositions ou soumissions devront stipuler toutes les clauses et conditions auxquelles les entrepreneurs consentent à effectuer les travaux et nommément indiquer s'ils garantissent le succès de l'entreprise.

Mons, le 23 juin 1836.

Le vice-président du conseil, Lefebvre Dewolf.

Par le conseil, le secrétaire, Dufour.

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que le mercredi 20 juillet 1836, à 3 heures de relevée, elle mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission et ensuite de vive voix, à l'extinction des feux, la construction de divers travaux à exécuter aux fermes et bâtiments des hospices. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 673

BOURSES.

PARIS, LE 30 JUIN.

Table of stock market prices for Paris, June 30, 1836. Columns include Fonds Publics, Cours du Jour (Ouvert, Fermé), and Cours précédent (Fermé). Items include Cinq pour cent, Trois pour cent, Naples, etc.

AMSTERDAM, LE 30 JUIN.

Table of stock market prices for Amsterdam, June 30, 1836. Columns include Cours du Jour (Ouvert, Fermé) and Cours précédent (Fermé). Items include Holl. Dette active, Dito 1/2, Dittérée, etc.

CHANCES. — ANVERS, LE 1er JUILLET.

Table of exchange rates for Antwerp, July 1, 1836. Columns include Cours du Jour (Ouvert, Fermé) and Cours précédent (Fermé). Items include Amsterdam, Rotterdam, Paris, etc.

Table of exchange rates for various locations including Belgium, Anvers, Hollande, Autriche, etc. Columns include Cours du Jour (Ouvert, Fermé) and Cours précédent (Fermé).

Notre Bourse était très-ferme aujourd'hui. Ardois ouvert 42 3/8 1/4 5/8 3/4 7/8 et resté 42 3/4 A; il y avait de bons acheteurs.

Petit rue de la Bourse, 2 3/4 heures.

Point de variation.

Table of stock market prices for Brussels, July 1, 1836. Columns include Cours du Jour (Ouvert, Fermé) and Cours précédent (Fermé). Items include Dette active, Emp. R., etc.

PORT D'ANVERS: — ARRIVAGES DU 30 JUIN ET 1er JUILLET.

Le koff hanovrien 4 Groedroers, v. de Hambourg, ch. de bleu et fer. — Le koff oldenb. Diana, v. de Bremen, ch. d'orge.

PLACE D'ANVERS, LE 1er JUILLET.

VENTES.

Sucre brut. — 200 caisses Havane blond à prix divers. Sucres raffinés. — Environ 15,000 kilos loms prix non indiqué.

Cuirs. — 600 Buenos-Ayres de 4 à 46 cents, du poids de 12 à 13 kilos.

VENTE PUBLIQUE.

Tabac. — Hier on a adjugé 12 balles tabac Havane avarié de 48 à 92 centimes. Des 497 balles dito saine un seul petit lot a été vendu.

H. LIGNAC, Impr. du Journal rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.